

L'AMCLSCQ EN BREF !

Volume 44, numéro 9 le 10 octobre 2019, page 1 de 1
Rédaction : Dr Sylvain Dion

Association des médecins de CLSC du Québec
2000-3500 boul. de Maisonneuve Ouest Westmount QC H3Z 3C1
Téléphone : (514) 875-7412 | Télécopieur : (514) 875-9365
Courriel : info@amclscq.org | Site Web : amclscq.org

RETOUR SUR L'AGA DU 27 SEPTEMBRE DERNIER

Plus de 50 médecins à Québec et 25 autres en webdiffusion ont participé à notre récente assemblée générale annuelle.

Comme à l'habitude, les participants ont pu entendre les rapports des Drs Dion et Godin. Les périodes d'échange qui ont suivies ont permis à nos membres de s'exprimer sur les enjeux auxquels ils sont confrontés.

Outre la question de l'entente sur l'accessibilité, le Dr Godin nous a entretenus des travaux qui ont cours sur un éventuel mode de rémunération à la capitation. Bien qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'en arriver à une proposition finale il n'en demeure pas moins que la réalité des médecins de CLSC ainsi que nos modes de rémunération spécifiques devront être pris en considération.

Sur le plan budgétaire, l'année financière de l'AMCLSCQ s'est soldée par un léger surplus.

Le Dr Jean-Marc Hébert, responsable du développement professionnel continu, a présenté son bilan annuel des activités du réseau et celles de l'AMCLSCQ. Ce dernier a par ailleurs informé l'assemblée de son intention de quitter cette fonction à la fin de 2020. Il est actuellement à former son remplaçant, le Dr Bertrand Melanson, et une passation graduelle des responsabilités est en cours.

Cette assemblée s'est clôturée avec le traditionnel cocktail dînatoire musical sous la direction musicale de M. Claude Olivier-Dubuc. Quelques membres présents se sont laissés aller à pousser la chansonnette, au plus grand plaisir de tout un chacun.

Nous tenons à remercier ceux et celles qui ont pris part à notre assemblée générale et vous donnons rendez-vous le 30 octobre 2020.

PETIT RAPPEL :

Services non assurés à nos patients

Soyez diligents lorsque vous facturez des services non assurés. Assurez-vous de :

- Bien afficher dans la salle d'attente les tarifs que vous pouvez demander .
- Remettre au patient une facture détaillée lorsqu'un paiement est exigé pour de tels frais. La facture doit comporter le tarif réclamé pour chaque service rendu non assuré et le recours du patient auprès de la R.A.M.Q. s'il estime que les sommes qui lui sont réclamées sont injustifiées.

La RAMQ poursuit ses visites surprises dans les cliniques et les CLSC pour s'assurer que les médecins se conforment aux exigences de la facturation de services non assurés.

Il est courant de voir la RAMQ réclamer les factures et les reçus des trois (3) derniers mois pour vérifier que les procédures ont bel et bien été suivies.

***Blitz recrutement ***

L'Association s'inquiète de la décroissance de ses membres. Il y a quelques années à peine nous comptons 15 délégués alors que pour la prochaine année, avec moins de 783 membres en règle, nous risquons de passer à 12 délégués.

Nous sollicitons votre contribution !
N'hésitez pas à inviter vos nouveaux collègues où ceux qui ne sont membres d'aucune association à signer le formulaire d'adhésion ci-joint. Nous demeurons l'association la mieux placée pour défendre la pratique médicale en CLSC et pour défendre vos intérêts.